



	CODIFICATION	INT CAT-HSE-PRO URG - 018	Date : 10/03/2025
	PROCEDURE D'URGENCE		Révision : 00
			Page 1 sur 4

Responsables	Fonctions	Signatures	Date :
Rédigé et vérifiée par : Guy Ernest LIKIBY	Manager. QHSE		10/03/2024
Approuvé par :	D.G		10/03/2023

REVISION	Indice	Dates révisions	Objets de la modification
	00	-	Edition initiale



	CODIFICATION	INT CAT-HSE-PRO URG - 018	Date : 10/03/2025
	PROCEDURE D'URGENCE		Révision : 00
			Page 2 sur 4

SOMMAIRE :

A-Objet

B-Domaine d'Application

C-Description



	N° CODIFICATION	INT CAT-HSE-PRO URG - 018	Date : 10/03/2025
	PROCEDURE D'URGENCE		Révision : 00
			Page 3 sur 4

A- OBJET :

Cette procédure décrit la gestion d'urgence au sein de l'entreprise INTERNATIONAL CATERING

B- DOMAINE D'APPLICATION :

Cette procédure s'applique sur tous les évènements d'urgences liés à nos opérations

C- DESCRIPTION :

1-Définitions :

Accident : Evènement indésirable qui a pour conséquence des dégâts physiques ou corporels

Incident : Evènement indésirable qui a pour conséquence des dégâts matériels.

Le Feu : Réaction chimique d'oxydation entre un combustible, comburant et source de flamme

Incendie : feu non maîtrisé, non maîtrisé et qui détruit

2-GESTION D'URGENCE

Gestion des Accidents :

1^{er} cas accident moins grave, 2^e cas accident grave, 3^e cas accident très grave **cf. la procédure de la gestion des accidents.**

En cas d'incendie

Dans le bureau

- Sécurisez les équipements/ les appareils
- Alertez
- Eteindre le feu avec des extincteurs
- Si le feu persiste faite appel aux sapeurs-pompiers avec **le N°118**
- Evacuer la pièce, fermer les portes, et les fenêtres, sortez et rejoignez les autres au point de rassemblement, Ne revenez jamais en arrière,
- Sortez et rejoignez les autres au point de rassemblement, Ne revenez jamais en arrière



- Fermer les portes, et les fenêtres, protéger vos yeux, mettez les chiffons mouillés sur les entrées et resté au sol si vous êtes coincé dans les bâtiments faite appel aux sapeurs-pompiers

	CODIFICATION	INT CAT-HSE-PRO URG - 018	Date : 10/03/2025
	PROCEDURE D'URGENCE		Révision : 00
			Page 4 sur 4

Au chantier/Atelier :

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu Alertez
- Si le feu ne s'éteint pas avec les extincteurs en moins de quelques minutes évacuez et allez au point de rassemblement. Appelez le 118-Sortez et rejoignez les autres au point de rassemblement, Ne revenez jamais en arrière.
- Restez sous les instructions du guide et du serf file
- Un comptage du personnel est réalisé au point de Rassemblement
- Un rapport est rédigé, transmis et enregistré au RHSE.